

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

N°A2024_52

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC**

**OBJET : Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non constitutive de
droits réels relative à la mise à disposition de locaux à la SAS KEEP TRACE à
INNOVEUM, commune de Narbonne**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MCLI-INTERCO-2024-155 en date du 04 juillet 2024 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération C2022_96 du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022 relative aux tarifs pour INNOVEUM,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, signée le 1^{er} juin 2023 entre Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et la SAS KEEP TRACE pour l'occupation du bureau n°2 d'une superficie de 14m² au sein de la pépinière hôtel d'entreprises INNOVEUM,

CONSIDERANT que dans le cadre de son développement, la SAS Keep Trace souhaite augmenter sa surface d'occupation et muter dans les bureaux N° 5 et 6. La superficie totale est donc portée à 38 m² (trente-huit mètres carrés), lesdits bureaux étant chacun d'une superficie de 19 m² (dix-neuf mètres carrés).

La SAS Keep Trace libère le bureau n°2 de 14 m² (quatorze mètres carrés).

N°A2024_52

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 20/09/2024

ID : 011-241100593-20240911-A2024_52-AR



ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels ci-annexée, établie au profit de la SAS KEEP TRACE domiciliée à ZI La Coupe, 74 avenue Paul Sabatier à Narbonne, est approuvé dans toutes ses dispositions, à compter du 1^{er} octobre 2024.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Narbonne, le 11 septembre 2024

Pièce(s) jointe(s) :

- Avenant

Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER

Maire de Narbonne



Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération